

Mémoire
Concernant le projet minier Horne 5
De Ressources Falco Inc. à Rouyn-Noranda

Présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Par
Guillaume Marcotte

Rouyn-Noranda

24 septembre 2024

1. Préambule

Je me présente d'abord. Je me nomme Guillaume Marcotte. Même si j'habite dans un quartier rural de Rouyn-Noranda, je suis père de deux enfants qui habitent très près du site du projet Horne 5. C'est principalement en leur nom que je souhaite prendre le temps de vous informer de mes préoccupations. Ayant grandi à Malartic, en passant mon enfance à jouer sur des sites miniers désaffectés, j'ai une expérience concrète de ce que représente le passif minier de l'Abitibi. Dans les dernières décennies, j'ai vu passer plusieurs projets miniers, toujours présentés sous de beaux atours, sans risque, et nous promettant une richesse collective assurée... Malheureusement, chaque fois la réalité s'est avérée désastreuse, laissant derrière elle des sites dégradés, et des communautés appauvries. C'est avec un grand scepticisme que j'appréhende la venue de Ressources Falco à Rouyn-Noranda.

2. Sommaire exécutif

Dans ce mémoire, je souhaite principalement mettre de l'avant l'idée que l'exploitation de nouvelles mines d'or est incompatible avec les objectifs importants de réduction de gaz à effet de serre (GES) qui demeurent une urgence hautement prioritaire, ici comme ailleurs, et cela bien avant la création d'emplois ou l'enrichissement d'actionnaires. Qui plus est, la mise en opération du projet aggraverait plusieurs problématiques vécues à Rouyn-Noranda.

3. Argumentaire

Le projet Horne 5 de Ressources Falco vise surtout la production d'or, même s'il est aussi question de cuivre, de zinc et d'argent¹. On peut donc dire qu'il s'agit principalement d'un projet aurifère et que le projet Horne 5 n'irait probablement pas de l'avant sans cette composante principale. Horne 5 est convoité pour son or, avant tout. Il me semble donc approprié ici de m'attarder ici sur cet aspect.

Selon les données fournies par Ressources naturelles Canada², l'or est un métal qui, en 2022, était utilisé dans les proportions suivantes : 47% pour la joaillerie ; 24% pour les investissements ; 23% pour les achats nets des banques centrales ; et un faible 7% pour les usages technologiques. On peut donc affirmer que l'argument de la nécessité technologique ne justifie pas, à lui seul, l'exploitation de nouvelles mines d'or ; du moins, pas si l'on envisage l'avenir de l'humanité dans la priorisation du recyclage des matières déjà extraites, pour limiter les impacts environnementaux de façon drastique, dès maintenant, et pour atteindre rapidement un niveau de protection de la biodiversité jugé sécuritaire par l'ONU, soit un objectif de 30% du territoire³.

¹ Ressources Falco Ltée, *Projet Horne 5. Description et avis de projet*, 2-1.

² Ressources Naturelles Canada, *Faits sur l'or*, <https://ressources-naturelles.canada.ca/nos-ressources-naturelles/mines-materiaux/donnees-statistiques-et-analyses-sur-lexploitation-miniere/faits-mineraux-metaux/faits-sur-lor/20587>, consulté le 22 septembre 2024.

³ La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique prône cet objectif et le Québec s'est engagé à l'atteindre d'ici 2030.

Comme le projet Horne 5 vise principalement la production d'or, et que ce métal serait destiné, à 93%, à alimenter soit l'industrie des articles de luxe (la joaillerie) ou l'accumulation de « richesses » dans les banques centrales ou les investissements privés, il faut donc réaliser que ce projet produirait des quantités significatives de GES dans un but d'enrichissement ou de démonstrations ostentatoires, et non pour contribuer de façon significative aux usages technologiques. Les GES émis pour la construction des infrastructures et la préparation du site ; le transport des employés pendant ces étapes ; le transport des employés pendant l'opération ; etc. ; pourraient facilement être évités si on empêchait l'opération de nouvelles mines d'or sur notre territoire. Il s'agit d'une question de priorités et de choix conséquents pour notre avenir.

Quant aux arguments économiques sur le plan local – puisque je n'y vois aucun avantage sur le plan environnemental – il faut se rappeler que la ville de Rouyn-Noranda compose depuis plusieurs années avec une pénurie de main-d'œuvre, que le taux de chômage est au plus bas, et qu'une sévère crise du logement sévit, avec un taux d'inoccupation de 0,8%. Cette réalité me mène à poser la question suivante : qui serait réellement favorisé par l'exploitation du gisement convoité ? À mon avis, et à la lumière des données exposées ici, les lingots d'or générés par Horne 5 se retrouveraient dans des entrepôts, ou fondus en bijoux destinés à l'industrie du luxe, après avoir généré, directement ou indirectement, énormément de GES. La communauté d'accueil, elle, aurait à gérer l'exacerbation de la crise du logement causée par l'arrivée massive de travailleurs, et une pénurie de main-d'œuvre certainement pas atténuée par la mise en opération du projet Horne 5.

De plus, il n'est pas possible d'envisager le projet Horne 5 en dehors du contexte de la présence de la fonderie Horne de Glencore à Rouyn-Noranda. Cette usine vétuste comprenant des opérations de récupération d'acide sulfurique représenterait un danger réel en cas d'activités sismiques induites par des opérations minières souterraines. On sait en effet qu'une « [...] fuite de gaz pourrait entraîner des problèmes respiratoires, pouvant même aller jusqu'à causer des brûlures cutanées. Lors de la construction, la santé publique régionale estimait qu'une fissure de 10 centimètres en période estivale dans un conduit de l'usine d'acide risquerait de causer la mort de 40 personnes et d'en blesser gravement près de 2600⁴ ». Aussi tard que l'année dernière, le Syndicat des travailleurs de la mine Noranda s'inquiétait d'ailleurs de mesures de réduction de la surveillance de l'usine que Glencore souhaitait mettre en place⁵. Le risque lié aux activités sismiques, aussi minces soit-il, ne peut être imposé à une population vivant déjà avec les conséquences d'un laxisme environnemental vieux d'un siècle en lien avec la fonderie Horne, en incluant la somme de stress causée par ces négligences. Ajouter un risque supplémentaire, c'est demander un sacrifice de plus à la population, alors que le dossier de la qualité de l'air et de l'eau de la région environnante est loin d'être réglé et d'avoir rencontré les normes provinciales en la matière.

⁴ Radio-Canada, *Dioxyde de soufre à Rouyn-Noranda : l'usine d'acide sulfurique n'a pas tout réglé*, 14 mars 2023, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1963118/fonderie-horne-station-mesure-qualite-air>, consulté le 24 septembre 2024.

⁵ Radio-Canada, *Dioxyde de soufre à Rouyn-Noranda : l'usine d'acide sulfurique n'a pas tout réglé*, 14 mars 2023, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1963118/fonderie-horne-station-mesure-qualite-air>, consulté le 24 septembre 2024.

4. Conclusion

Je souhaite rappeler aux commissaires du BAPE que la mise en opération de nouvelles mines d'or est incompatible avec les cibles nécessairement audacieuses que doit se donner notre gouvernement en matière de réduction de GES, et cela en raison des utilisations principales que l'humanité fait de ce métal ; utilisations non essentielles pour l'humanité. Nous faisons collectivement face au plus important défi auquel nous avons été confrontés jusqu'à maintenant : l'urgence climatique. Si nous ne sommes pas capables de restreindre les activités industrielles à fort impact qui concernent le luxe et l'accumulation de richesses symboliques et volatiles (les lingots d'or ne nous sauveront pas du désordre climatique), comment pourrions-nous planifier la rationalisation des activités dites essentielles à l'humanité ? Vous comprendrez que pour ces raisons, je m'oppose comme citoyen et surtout comme père de deux enfants, à la mise en opération du projet Horne 5. Je vous remercie d'avance pour la prise en considération de mon mémoire.